

Procès-verbal du conseil d'école du 18 mars 2025

Présents à la réunion :

Enseignants Mmes ASTOUL, DUBOST, FERRAND, GAREL, HUET, LE SAINT, MORIN, QUINARD, RÉGNAULD, RIVOLLIER, MM. DESGROUSILLIERS, FOURRIER, FRIN ; COLLET **Conseiller pédagogique numérique** M. BECDELIEVRE **Représentants des parents d'élèves** Mmes CAMPION, CHAPUT, MOREL MM. JUMEL, LOUVEAU, LUCAS, MULLER, TRÉBAOL, WOLF; DUBOIS, CROISSANT
Mairie : Adjoint au maire chargé de l'Éducation M. GENTES, **Coordinatrice des temps périscolaires** Mme LE MALET

Absents excusés :

Inspectrice de l'Éducation Nationale (IEN) Mme SIMONOT,
M. Le Maire M. JAOUEN,
Enseignants : Mmes CARRIC, COMBOT, LEJAMTEL, TALVAS
Représentants des parents d'élèves : Mmes CHARPENTIER, LE VERRE, M. AUBRY

Après un rapide tour de table, le directeur informe que le CDEN (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale), en date du jeudi 6 mars, a décidé, dans le cadre de la carte scolaire une fermeture conditionnelle pour l'école à la rentrée scolaire 2025. Un état des effectifs sera observé courant juin pour une décision définitive (maintien ou fermeture de la 13^e classe). L'ensemble de l'équipe pédagogique remercie les parents, les élus qui se sont mobilisés pour le maintien de notre 13^e classe.

Pour information à tous les parents, M. Philippe Guichoux, IEN de notre circonscription, est parti à la retraite le 28 février dernier. Il est remplacé par Mme Anne Simonot.

Modification du règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur de l'école reprend le règlement départemental du 15 février 2024 en y apportant quelques précisions.

Lecture faite par le Directeur du Règlement intérieur modifié suite à l'incident grave du 25 février dernier.

Le changement du règlement intérieur 2024-2025 est adopté à l'unanimité.

Un exemplaire est envoyé aux familles par mail et un coupon réponse de prise de connaissance de ce règlement modifié sera collé dans les cahiers de liaison.

Questions des parents sur ce sujet :

Quel protocole est mis en place quand arrive ce genre d'incident ?

Le directeur, en lien avec son IEN, informe au plus vite les autorités en charge de la sécurité (police municipale, gendarmerie). Il rédige un fait établissement pour suivi du dossier par la cellule EMAS (Equipe Mobile Académique de Sécurité) du Rectorat. Il peut, si besoin, déclencher une alerte PPMS pour mettre en sécurité l'ensemble des élèves et personnels de son établissement.

Selon plusieurs parents, l'incident n'a pas été évoqué par l'équipe enseignante dans les classes. Les enfants ont-ils été suffisamment informés ?

Oui, en effet, comme indiqué dans le mail d'informations envoyé aux parents « Les enseignants, avec le guidage et les conseils du médecin responsable départemental pour l'utilisation des "bons mots", en fonction des besoins particuliers de leurs élèves, pourront les rassurer lors d'échanges en classe sur le 'vivre ensemble' ». Il est donc tout à fait possible que l'incident n'ait pas été évoqué dans une ou plusieurs classes pour éviter d'inquiéter davantage et de perturber des élèves non concernés.

Demandes budgétaires 2025

La Mairie, lors du Conseil Municipal du 10 avril 2024, a voté une subvention de fonctionnement de l'école de 59€ par élève comprenant 2€ alloués au renouvellement des livres de la BCD soit 18172€.

L'équipe municipale finance entièrement les cycles piscine (8 séances + transports) pour les 8 classes du C.P. au C.E.2.

Elle aide au financement des sorties scolaires pour un montant de 21€ par élève et finance les séjours scolaires (avec nuitée) à hauteur de 29€ pour une cohorte de 50 élèves tous les deux ans soit 1450€.

L'adhésion de l'école à l'OCCE et la subvention de l'affiliation de 7 classes de l'école à l'U.S.E.P. (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) sont également prises en charge.

Ces demandes concernant les dépenses de fonctionnement de l'école seront représentées en Conseil Municipal pour vote en avril prochain.

En complément, les demandes en budget d'investissement soumis au vote du Conseil Municipal d'avril sont les suivantes :

- renouvellement progressif dans le domaine du numérique (TNI, ordinateurs portables, vidéoprojecteurs)

- renouvellement progressif du mobilier scolaire (tables + chaises d'élèves)
- achat de mobilier scolaire complémentaire pour un montant global de 200.94€
- peinture des murs (parties basses) des couloirs intérieurs avec des couleurs vives
- perçage de trous sur les côtés du terrain multi-sport pour y installer des poteaux de volley-ball
- réinstallation de filets neufs sur les paniers de basket et buts de foot
- rénovation des peintures des limites du terrain multi-sport
- retraçage des lignes rouges de délimitation de l'espace de tranquillité dans la cour
- renouvellement progressif des plafonniers (néons) des classes déjà intégré dans un budget général de la collectivité de relampage

Les demandes en orange émanent du conseil des élèves délégués, celles en vert seront présentées en conseil municipal pour vote, dans un contexte financier très tendu.

Un parent fait la remarque que des fenêtres des classes C15 et C17 ne ferment pas.

Le directeur répond que les services techniques sont au courant mais le système de fermeture est ancien et n'est pas simple à réparer. Le problème est remonté régulièrement.

Le directeur demande, pour conclure, à M. Gentès si le déploiement de la fibre est envisagé sur l'école et si oui à quelle échéance. M. Gentès n'a pas d'informations pour le moment sur ce point.

Utilisation des écrans et outils de vigilance

Les 16 et 17 janvier derniers, une animatrice de l'association e-enfance est intervenue auprès de tous les élèves de l'école dans la salle Odette Simonneau. Le sujet de son intervention concernait le domaine des écrans (accès, utilisation, droits, protection, ...). Au cours de cette intervention, l'équipe pédagogique a pu observer, à travers des mini-sondages réalisés par l'intervenante, que certains de leurs élèves pouvaient être confrontés à des contenus ou des jeux non adaptés à leur tranche d'âge et que le temps consacré aux écrans à la maison était plus conséquent que nous l'imaginions.

Suite à ces observations, le directeur a sollicité le conseiller pédagogique numérique de la circonscription M. Becdelièvre pour nous guider dans la réflexion et l'accompagnement en classe et donner une information à tous les parents d'élèves de l'école. M. Becdelièvre présent ce jour prend la parole. Il précise que cette problématique se retrouve sur tout

le territoire. Il est souvent difficile de toucher les familles concernées de manière non culpabilisante sans tomber dans l'ingérence et en évitant la confrontation. Il renvoie l'équipe et les parents élus vers plusieurs entrées possibles :

- communication « passive » vis-à-vis des parents (Pix parentalité [<https://pix.fr/parentalite-numerique>], mise à disposition des affiches vers les parcours)
- des actions ponctuelles auprès des familles (animations à la Fête de l'école, réunions de rentrée, colloques...)
- diffusion d'outils informatifs (plaquette santé numérique) pour donner des repères
- des actions quotidiennes à destination des élèves (semaine sans écrans, séquences d'enseignement → parcours Internet sans danger, pix junior)

Projets pédagogiques et sorties scolaires

Projet Danse

Ce projet concerne toutes les classes de l'école. Les élèves découvrent à travers 12 séances (dont 6 avec intervenante) diverses danses en fonction de leur âge : danse moderne pour les CP et CE1 - danse afro pour les CE2 - claquettes pour les CM1/CM2. Nos séances de danse avec la danseuse Maud Torterat de la compagnie *L'art en mouvement* ont débuté le lundi 3 mars dernier.

Projets Musique à l'école :

Les projets énoncés au 1^{er} conseil d'école se poursuivent. Des spectacles seront programmés en fin d'année scolaire en présence des parents.

Projets EDD (Education au Développement Durable)

L'école labellisée **E3D niveau 2** participe toujours au CLB (Conseil Local de la Biodiversité) de la commune avec laquelle elle engage un certain nombre de projets : fête de la biodiversité, marches vertes, défi *Ma petite planète*, ...

Mmes Le Saint et Talvas restent les référentes de l'école dans ce domaine.

U.S.E.P. (Union Sportive de l'Enseignement du

Premier degré): Plusieurs classes se sont inscrites dans des activités (breakdance, basket, badminton, pétanque, vélo, orientation ...) et participent à des rencontres sportives variées regroupant plusieurs classes ou plusieurs écoles.

Grâce à cet investissement fort dans le domaine du sport, l'école bénéficie du label **Génération 2024**.

Projet balle au pied

Les élèves des classes de CE1, CE1/CE2 et CE2 de l'école participent au projet balle au pied en lien avec

le district d'Ille-et-Vilaine de Football et la Ligue de l'Enseignement.

L'activité piscine est reconduite pour tous les élèves des classes du CP au CE2.

Nous poursuivons les séances (8 par classe) au bassin d'apprentissage Aquaschool à La Chapelle des Fougeretz. Le coût est pris en charge par la municipalité.

Merci aux parents accompagnateurs et aux parents agréés qui prennent du temps nécessaire à l'aide et à l'encadrement de l'activité.

Carnaval maternelle

Les classes de CP et la classe de CP/CE1 défileront dans les rues de Melesse mercredi 26 mars prochain avec les élèves de l'école maternelle publique sur le thème de *la mer et des océans*.

Échanges intergénérationnels

Les élèves du CP de Mme Garel et les seniors de la résidence Obély se rencontrent une fois par mois (à l'école ou à la résidence) autour d'un thème différent (l'école d'autrefois, les jeux, la lecture, ...) pour renforcer le lien intergénérationnel et 'apprendre ensemble'.

Classe de mer

Tous les élèves de CP se rendront en classe de mer à Moëlan sur Mer (29) du 1er au 3 avril prochain. Les élèves vont découvrir une région maritime avec une identité forte, dotée d'une nature encore protégée leur offrant la possibilité d'activités très diverses : découverte du milieu maritime naturel, pêche à pied, balade en mer, visite d'un petit port de pêche...

Questions des parents d'élèves sur d'autres sujets :

Rythmes scolaires à la rentrée 2025

Y aura-t-il école le mercredi matin à partir de septembre prochain ?

Oui le rythme scolaire reste inchangé à la rentrée scolaire 2025.

Le directeur demande, en complément d'informations, si l'arrêt du versement du FSDAP (Fonds de Soutien au Développement des Activités Périscolaires) par l'État à la rentrée scolaire 2025 va amener la collectivité à une réflexion sur le contenu des TAP et les intervenants et plus globalement sur les rythmes scolaires de l'enfant. M. Gentès répond que le choix de la mairie n'était pas basé sur versement du FSDAP. Pas de changement à venir avant la fin du mandat. La question se reposera au mandat suivant.

Un parent d'élève fait la remarque que cela peut être un choix (4 jours/4,5 jours) pour des parents d'aller dans le privé et risque de faire perdre des élèves. Les parents ont déjà fait leur choix avant, répond M. Gentès et inversement, certains élèves sont aussi venus dans le public pour l'école le mercredi matin. Il est possible dans les futurs budgets que les TAP deviennent payants (pas sur le budget 2025)

Restauration

Beaucoup de parents sont mécontents de l'augmentation du prix de la cantine et de la garderie.

Pourriez-vous nous expliquer et envoyer une information par mail aux parents élus les raisons qui vous ont poussé à procéder à ces augmentations ? Les parents veulent comprendre les raisons de ces augmentations. Pourquoi une hausse des tarifs pour la garderie entre 18H et 19H ?

Monsieur Gentès indique plusieurs raisons :

- perspectives financières pour pouvoir faire des investissements (nouvelle cuisine centrale), il faut en conséquence avoir plus de recettes

- augmentation de l'inflation, il n'y a pas eu de changement de tarif depuis 2023

Un découpage par heure a été décidé suite à plusieurs demandes des parents de diviser les temps de garderie. M. Gentès précise que le tarif entre 17h et 18h est le même que le tarif entre 18h et 19h. Un parent paiera 1,60€ l'heure, soit 3,20€ les 2h.

La question de la demi-heure de gratuité (entre 16h45 et 17h15) passée à un quart d'heure (entre 16h45 et 17h) est soulevée : la mairie ne peut pas déclarer cette demi-heure à la CAF pour avoir des dotations.

Décision prise de couper la poire en deux et de passer à un quart d'heure de gratuité (jusqu'à 17h). La demi-heure n'est pas un dû, qui coûte à la commune.

Un mail a été envoyé aux parents d'élèves élus.

Pourquoi un changement de tarif en avril et non pas à la rentrée ? Car la mairie récupère les QF des parents en mars.

M. Gentès s'engage à préparer un courrier à destination de tous les parents pour expliquer tous ces changements

Plusieurs remontées pour signaler l'absence récurrente de dessert en fin de service.

Il y a toujours du dessert. Parfois un différent selon ce qu'il reste de la veille, mais il reste toujours des desserts pour tous.

Surveillance sur le temps périscolaire et le temps des récréations

La mise en place du pointage a été appréciée, merci d'avoir écouté les inquiétudes des parents.

Remarque de Mme Le Malet : les parents qui ne viennent pas faire le pointage seront facturés pour la totalité des heures de garderie.

Quel est le fonctionnement de remontée d'un incident durant le temps périscolaire ou scolaire?

Quel protocole est mis en place? Quelles sont les personnes référentes ?

Sur le temps périscolaire, cela est géré sur le temps périscolaire par l'équipe, avec au besoin une passation des informations aux enseignants. Contact téléphonique avec la famille si nécessaire.

Sur temps scolaire, un incident est réglé dans la cour par les enseignants de surveillance avec l'aide, si besoin, du directeur de l'école. L'enseignant.e de la classe est immédiatement informé.e ainsi que les parents de l'élève (des élèves) concerné.s si nécessaire.

Pourrait-on avoir un compte rendu sur le modèle de fonctionnement de la surveillance durant la récréation ?

Le directeur d'école organise l'accueil et la surveillance des élèves. Le service de surveillance à l'accueil et à la sortie des classes du matin et de l'après-midi et pendant les récréations est défini en conseil des maîtres. Un roulement des enseignant.e.s est organisé et le tableau de surveillance est affiché dans l'école et dans les classes.

A l'école élémentaire publique de Melesse, 2 enseignant.e.s assurent les surveillances d'accueil (matin et après-midi) de 10 min. Un enseignant est au portail pendant que l'autre est dans le haut de la cour. Deux services de récréations de 25 min sont mis en place (pour les élèves du CP au CE2 puis pour les élèves de CM) le matin. Deux enseignants minimum sont en surveillance de cour et se positionnent dans la cour de manière stratégique afin d'avoir une visibilité optimale sur l'ensemble des élèves.

Éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité

Une demande d'enseignement d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle a été évoquée lors du questionnaire. Quels seraient les freins qui empêcheraient d'inclure cette instruction dans la semaine/ mois de classe ?

Le premier programme d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité proposé par le ministère de l'Éducation nationale a été publié le 6 février dernier. Sa mise en œuvre est prévue pour la rentrée de septembre 2025.

Les objectifs communs du programme pour tous les élèves sont les suivants : transmettre des valeurs

fondamentales telles que le respect de soi et des autres / prévenir les discriminations / promouvoir l'égalité entre les garçons et les filles et lutter contre les stéréotypes / lutter contre les violences et le harcèlement en renforçant la capacité des enfants à demander de l'aide.

Dans le 1^{er} degré, le programme porte sur les apprentissages relatifs à la vie affective et relationnelle : apprendre à se connaître et à connaître son corps / améliorer le bien-être, encourager les élèves à s'exprimer / permettre des choix responsables / respecter les autres et vivre ensemble grâce au respect et à l'empathie / prévenir les violences sexistes et sexuelles.

Pour information, les équipes pédagogiques ne sont pas encore formées à cet enseignement obligatoire qui doit faire l'objet de 3 séquences d'enseignement annuelles. Au moment de la parution du texte ministériel, le directeur a sollicité l'infirmière scolaire de secteur Mme Aude Hermant, personnel formé. Elle va intervenir auprès de tous les CM2 en présence du directeur par petits groupes de 15 maximum les mercredis 19 mars et 2 avril prochains.

Identité de l'école

Une réflexion sur l'idée d'avoir un "vrai" nom d'école serait-elle envisageable ? Cela pourrait être un projet intéressant et mené en lien avec les élèves et peut-être même l'école maternelle ?

Le directeur précise qu'il a eu cette même idée à son arrivée à l'école en septembre 2017 ; il sollicite régulièrement la collectivité et les élus sur ce sujet et laisse la parole à M. Gentès sur ce sujet récurrent. L'équipe municipale l'avait envisagée au moment où une deuxième école primaire était prévue. C'était programmé pour cette rentrée mais cela ne s'est pas fait. La réflexion n'est pas fermée.

AGENDA

**Prochain conseil d'école : JEUDI 19 JUIN 2025 (CE3)
PORTES OUVERTES DE L'ÉCOLE : VENDREDI 27 JUIN
de 17H à 18H30**

FIN DE SÉANCE à 19h37.

la secrétaire de séance,
Mme QUINARD

le président de séance,
M. DESGROUSILLIERS